



RECU EN PREFECTURE

Le 17 décembre 2020

VIA DOTELEC - S2LOW

025-212500565-20201210-D00629110-DE

EXTRAIT DU REGISTRE des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 10 décembre 2020

Le Conseil Municipal, convoqué le 3 décembre 2020, s'est réuni à la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale du Doubs (CCIT) pour partie en présentiel et pour partie en visio-conférence

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents à la CCI (avec vote électronique) : Mme Elise AEBISCHER, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Philippe CREMER, M. Benoît CYPRIANI, M. Ludovic FAGAUT, M. Abdel GHEZALI, Mme Valérie HALLER, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Agnès MARTIN, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI, M. Gilles SPICHER, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE.

Étaient présents en visio-conférence (avec vote électronique) : M. Sébastien COUDRY, M. Laurent CROIZIER, M. Pierre-Charles HENRY (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Thierry PETAMENT (jusqu'à la question n° 31 incluse), Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Marie ZEHAF.

Étaient présents en visio-conférence (sans vote électronique) : M. Hasni ALEM, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Olivier GRIMAITRE, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX, M. Nathan SOURISSEAU, M. André TERZO.

Secrétaire : M. Guillaume BAILLY.

Étaient absents : M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, Mme Laurence MULOT, M. Maxime PIGNARD.

Procurations de vote : M. Hasni ALEM à Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER, Mme Nathalie BOUVET à Mme Agnès MARTIN, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN, Mme Annaïck CHAUVET à M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA à M. Aurélien LAROPPE, Mme Marie ETEVENARD à M. François BOUSSO, Mme Lorine GAGLILOLO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Sadia GHARET à Mme Aline CHASSAGNE, M. Olivier GRIMAITRE à M. Gilles SPICHER, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n° 2), M. Damien HUGUET à M. François BOUSSO, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Benoît CYPRIANI, Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN, Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Laurence MULOT à M. Ludovic FAGAUT, M. Thierry PETAMENT à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 32), M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Françoise PRESSE à Mme Valérie HALLER, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Nathan SOURISSEAU à Mme Claudine CAULET, M. André TERZO à M. Christophe LIME.

OBJET : 53. Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2019

Adoption des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics (RPQS) d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif pour l'année 2019

Rapporteur : M. Anthony POULIN, Adjoint

	Date	Avis
Commission n° 2	24/11/2020	Pour présentation à la Commission 2 - Pas de vote

Résumé :

En vertu de l'article D2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Rapports sur le Prix et la Qualité de Services doivent, après avoir été adoptés par le Conseil de Communauté, être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de l'EPCI, qui en prendront connaissance avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

En 2019, les services d'eau potable, d'assainissement collectif et d'assainissement non collectif de la Ville de Besançon étaient tous les trois exploités en régie.

Le prix de l'eau et de l'assainissement pour l'année 2019 se décompose comme suit :

<u>Part Collectivité</u>	Part fixe (abonnement)	Part variable (prix au m³)
Eau (de 0 à 3 m ³)		<i>gratuit</i>
Eau (de 3 à 100 m ³)	20,00	1,07
Eau (au-delà de 100 m ³)		1,09
Assainissement	6,00	1,07

En vertu de l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d'un établissement public compétent en matière d'eau et/ou d'assainissement doit présenter un Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) à la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL), puis au Conseil de Communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d'obtenir une vue d'ensemble de la qualité et des performances du service.

Le RPQS Assainissement Non Collectif n'a pas été élaboré par faute de données.

Les RPQS d'eau et d'assainissement 2019, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 15 octobre 2020, ont été adoptés à l'unanimité.

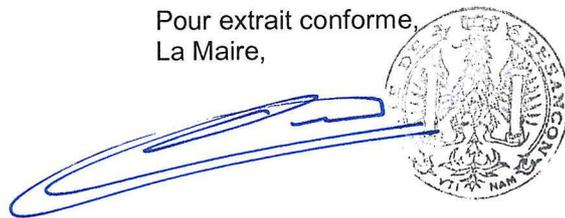
La CCSPL, réunie le 30 septembre dernier, a également émis un avis favorable sur ces RPQS.

Conformément à l'article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l'assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l'adopteront avant le 31 décembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice concerné. Cette adoption doit faire l'objet d'une délibération.

Ces RPQS sont publics et permettent d'informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le Conseil Municipal prend connaissance des Rapports sur le Prix et la Qualité des Services publics d'Eau potable et d'Assainissement Collectif de la Ville de Besançon pour l'année 2019.

Pour extrait conforme,
La Maire,

A handwritten signature in blue ink is written over the official seal of the Mayor of Besançon. The seal is circular and features a central figure, likely a saint or historical figure, surrounded by the text "VILLE DE BESANCON" and "1771".

Anne VIGNOT

COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM

assainissement collectif : REGIE

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'assainissement collectif

Exercice 2019

Rapport annuel relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif pour l'exercice présenté conformément à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007.

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service	3
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	3
1.2.	Mode de gestion du service	3
1.3.	Estimation de la population desservie (D201.0).....	4
1.4.	Nombre d'abonnés	4
1.5.	Volumes facturés.....	5
1.6.	Détail des imports et exports d'effluents	Erreur ! Signet non défini.
1.7.	Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)	5
1.8.	Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert.....	Erreur ! Signet non défini.
1.9.	Ouvrages d'épuration des eaux usées.....	6
1.10.	Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0).....	39
1.10.1.	Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration	39
1.10.2.	Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration.....	41
2.	Tarifification de l'assainissement et recettes du service	43
2.1.	Modalités de tarification	43
2.1.	Facture d'assainissement type (D204.0).....	43
2.2.	Recettes.....	49
3.	Indicateurs de performance	Erreur ! Signet non défini.
3.1.	Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)	Erreur ! Signet non défini.
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B).....	Erreur ! Signet non défini.
3.3.	Conformité de la collecte des effluents (P203.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.4.	Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) en attente de la DDT (Police de l'eau)	Erreur ! Signet non défini.
3.5.	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.6.	Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.7.	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1).....	Erreur ! Signet non défini.
3.8.	Points noirs du réseau de collecte (P252.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.9.	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.10.	Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.11.	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3).....	Erreur ! Signet non défini.
3.12.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)	Erreur ! Signet non défini.
3.13.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)	Erreur ! Signet non défini.
3.14.	Taux de réclamations (P258.1)	Erreur ! Signet non défini.
4.	Financement des investissements.....	Erreur ! Signet non défini.
4.1.	Montants financiers.....	Erreur ! Signet non défini.
4.2.	Etat de la dette du service	Erreur ! Signet non défini.
4.3.	Amortissements	Erreur ! Signet non défini.
4.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux.....	Erreur ! Signet non défini.
4.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	Erreur ! Signet non défini.
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	Erreur ! Signet non défini.
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0).....	Erreur ! Signet non défini.
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT).....	Erreur ! Signet non défini.
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	Erreur ! Signet non défini.

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- **Nom de la collectivité** : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- **Nom de l'entité de gestion**: assainissement collectif : REGIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine

- **Compétences liées au service** :

	Oui	Non
Collecte	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transport	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Dépollution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Contrôle de raccordement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Elimination des boues produites	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Et à la demande des propriétaires :		
Les travaux de mise en conformité de la partie privative du branchement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Les travaux de suppression ou d'obturation des fosses	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Amagney, Audeux, Avanne-Aveney (Traitement), Besançon, Beure (Traitement), Bonnay, Boussières, Busy, Byans-sur-Doubs, Chalezeule, Chalèze, Champagny, Champvans-les-Moulins, Chaucenne, Chemaudin et Vaux, Dannemarie-sur-Crète, Deluz, Franois, Gennes (Collecte), Grandfontaine, La Vèze, Larnod, Le Gratteris, Mamirolle, Mazerolles-le-Salin, Montfaucon (Collecte), Montferrand-le-Château, Morre, Mérey-Vieilley, Nancray (Transport et Traitement), Noironte, Novillars (Transport et Traitement), Osselle-Routelle, Palise, Pelousey, Pirey, Pouilley-Français, Rancenay, Roche-lez-Beaupré (Transport et Traitement), Saône (Collecte), Serre-les-Sapins, Thoraise, Thisse (Transport et Traitement), Torpes, Vaire (Vaire Arcier), Vaire le Petit (Transport et Traitement), Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley, Villars-Saint-Georges, Vorges-les-Pins.

- **Existence d'une CCSPL** Oui Non
- **Existence d'un zonage** Oui, date d'approbation* : Non
- **Existence d'un règlement de service** Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en **Régie par Régie à autonomie financière**

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D201.0)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'assainissement collectif sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'assainissement collectif dessert **125 522** habitants au 31/12/2019 (125 176 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'assainissement collectif dessert **15467** abonnés au 31/12/2019 (12 370 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante

	2018	2019	Variation entre 2019 et 2018
Amagney	401	401	non représentatif
Audeux	177	177	non représentatif
Avanne-Aveney	778	796	2,31%
Besançon	10793	10793	non représentatif
Beure	474	471	-0,63%
Bonnay	313	313	non représentatif
Boussières	508	508	non représentatif
Busy	247	247	non représentatif
Byans-sur-Doubs	238	238	non représentatif
Chalèze	177	177	non représentatif
Chalezeule	458	458	non représentatif
Champagney	136	136	non représentatif
Champvans-les-Moulins	138	138	non représentatif
Chaucenne	203	203	non représentatif
Chemaudin et Vaux	771	771	non représentatif
Dannemarie-sur-Crète	502	502	non représentatif
Deluz	247	247	non représentatif
Franois	837	837	non représentatif
Gennes	254	253	-0,39%
Grandfontaine	578	578	non représentatif
La Vèze	185	185	non représentatif
Larnod	259	259	non représentatif
Le Gratteris	55	55	non représentatif
Mamirolle	624	624	non représentatif
Mazerolles-le-Salin	90	90	non représentatif
Mérey-Vieilley	70	70	non représentatif
Montfaucon	565	563	-0,35%
Montferrand-le-Château	819	819	non représentatif
Morre	498	498	non représentatif
Nancray	509	515	1,18%
Noironte	163	163	non représentatif
Novillars	406	410	0,99%
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	222	222	non représentatif

Palise	48	48	non représentatif
Pelousey	498	498	non représentatif
Pirey	768	768	non représentatif
Pouilley-Français	313	313	non représentatif
Rancenay	122	122	non représentatif
Roche-lez-Beaupré	881	876	-0,57%
Saône	1230	1230	non représentatif
Serre-les-Sapins	657	657	non représentatif
Thise	1207	1225	1,49%
Thoraise	101	101	non représentatif
Torpes	386	386	non représentatif
Vaire-Arcier	202	202	non représentatif
Vaire-le-Petit	80	80	non représentatif
Velesmes-Essarts	120	120	non représentatif
Venise	180	180	non représentatif
Vieilley	260	260	non représentatif
Villars-Saint-Georges	114	114	non représentatif
Vorges-les-Pins	194	194	non représentatif

Nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement : /

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement est de 21,39 abonnés/km) au 31/12/2019. (14,81 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonné) est de 8,11 habitants/abonné au 31/12/2019. (10,12 habitants/abonné au 31/12/2018).

1.5. Volumes facturés



	Volumes facturés durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes facturés durant l'exercice 2019 en m ³
Total des volumes facturés aux abonnés	6 988 282	7 327 642

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

1.6. Autorisations de déversements d'effluents industriels (D.202.0)



Le nombre d'arrêtés autorisant le déversement d'eaux usées non-domestiques signés par la collectivité responsable du service de collecte des eaux usées en application et conformément aux dispositions de l'article L1331-10 du Code de la santé publique est de 232 au 31/12/2019 (213 au 31/12/2018).

1.7. Linéaire de réseaux de collecte (hors branchements) et/ou transfert



Le réseau de collecte et/ou transfert du service public d'assainissement collectif est constitué de :

- 174 km de réseau unitaire hors branchements,
- 549 km de réseau séparatif d'eaux usées hors branchements,

soit un linéaire de collecte total de 723 km (835 km au 31/12/2018).

22 bassins d'orage permettent la maîtrise des déversements d'effluents au milieu naturel par temps de pluie.

1.8. Ouvrages d'épuration des eaux usées

Le service gère 34 Stations de Traitement des Eaux Usées (STEU) qui assurent le traitement des eaux usées.

STEU N°1: CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuración
Code Sandre de la station : 060925119001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel											
Date de mise en service		31/12/1992											
Commune d'implantation		Champvans-les-Moulins (25119)											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		400											
Nombre d'abonnés raccordés		138											
Nombre d'habitants raccordés		350											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface									
		Nom du milieu récepteur		Fossé vers la LANTERNE									
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h		Conformité (Oui/Non)		Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté								Pt	
				DBO ₅		DCO		MES		NGL			
				Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
3/12/2018		Oui		13	28%	57	22%	25	7,41%	18,3	-170%	2,2	-210%
Pas de bilan prévu en 2019													
Avril 2020		Oui		15	86,36 %	151	58,06 %	92	-46,03 %	9	85,94 %	1,4	79,71 %
Résultats 2020 en attente de validation par la DDT													

⁽¹⁾ EH ou Equivalent-Habitant : unité de mesure de la capacité d'une filière d'épuration, basée sur le rejet journalier moyen théorique d'un abonné domestique

⁽²⁾ en tonnes de Matière Sèche (tMS)

STEU N°2 : LE GRATTERIS Step n°2
Code Sandre de la station : 060925297002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/06/2008									
Commune d'implantation		Le Gratteris (25297)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		200									
Nombre d'abonnés raccordés		55									
Nombre d'habitants raccordés		179									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		30									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		faille karstique							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/11/18	Oui	1.9	99	31	93.7	5.5	92.8	2.5	96.4	8.5	0
Pas de bilan prévu en 2019											

STEU N°3 : TORPES STEP 2; 550 Eh
Code Sandre de la station : 060925564004

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres plantés de roseaux								
Date de mise en service			_____								
Commune d'implantation			Torpes (25564)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			550								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			154								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Cours d'eau					
			Nom du milieu récepteur			Le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/04/2019		14	94,12	86	88,30	24	84,55	13	88,59	9,1	20,11
07/10/2019		31	80,44	116	76,27	24	86,02	9	89,52	9,8	-

STEU N°4 : TORPES STEP PIROULETTE

Code Sandre de la station : 060925564002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Torpes (25564)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		100									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
DCO		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
MES		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
NGL		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
NTK		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
pH		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
Pt		<input type="checkbox"/>	et	<input type="checkbox"/>	ou						
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Aucun bilan											

STEU N°5 : TORPES STEP 1; 450 Eh
Code Sandre de la station : 060925564003

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Disques biologiques								
Date de mise en service			_____								
Commune d'implantation			Torpes (25564)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			450								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			90								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Cours d'eau					
			Nom du milieu récepteur			Le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		20		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
15/04/2019		25	93,59	259	79,77	56	88,8	96	29,93	10	44,44
07/10/2019		9	92,50	53	85,07	13	86,17	30	55,88	4,9	23,44

STEU N°6 : MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate
Code Sandre de la station : 060925395001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Montfaucon (25395)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		30									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Cours d'eau							
		Nom du milieu récepteur		Le Doubs							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input type="checkbox"/> et		<input checked="" type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
aucun											

STEU N°7 : BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot
Code Sandre de la station : 060925056002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1994								
Commune d'implantation			Besançon (25056)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			188333								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input checked="" type="checkbox"/> Autorisation en date du 12 novembre 1992 <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		DOUBS						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		1		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne annuelle des sorties		3,23	98%	26,5	95%	7,1	98%	4,2	91%	0,54	91%

STEU N°9 : CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES
Code Sandre de la station : 060925593001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Filtres Plantés								
Date de mise en service			31/12/1997								
Commune d'implantation			Chemaudin et Vaux (25147)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			1200								
Nombre d'abonnés raccordés			150								
Nombre d'habitants raccordés			386								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			197								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			ruisseau des Près					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		85			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK		10		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
23/04/2019	Oui	3	99.7	30	98.3	2	99.8	3.8	97.4	13.31	35.8
19/11/2019	Oui	3	98.5	30	94.8	8.6	98.4	3	95.1	3.96	41.9

STEU N°10 : POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)

Code Sandre de la station : 060925466002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)				Lit bactérien							
Date de mise en service				31/12/1989							
Commune d'implantation				Pouilley-Français (25466)							
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾				950							
Nombre d'abonnés raccordés				313							
Nombre d'habitants raccordés				775							
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j				242							
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Eau douce de surface					
		Nom du milieu récepteur				ruisseau ROMPRE					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		90				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES		30				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK		10				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Octobre 2018	non	2.3	99.8	42	98.3	41	96.3	1	99.1	12	33.3
7 octobre 2019	oui	3,5	97,67 %	36	89,77 %	8	92 %	2,5	95,90 %	9,4	-11,9 %

STEU N°11 : MEREY VIEILLEY Lagunage naturel

Code Sandre de la station : 060925376001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Mérey-Vieilley (25376)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		85									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		32									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur		Bon bief puis Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		25				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				80	
DCO		125				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				75	
MES						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
21/09/2018	Oui	13	95	35	94.2	5.3	97.4	3	96.5	4.8	44.8
09/09/2019	Oui	3	98,7 %	137	70,9 %	5	95,6 %	3	96,2 %	5,8	7,1 %

STEU N°12 : BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot

Code Sandre de la station : 060925103002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/1994								
Commune d'implantation			Busy (25103)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2700								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			730								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DU MOULINOT						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans réalisés 2018	Oui	3.2	98.9	24.5	96.8	4.6	98.2	2.2	99.6	4.2	56.6
Moyenne des 12 bilans réalisés 2019	oui	2.78	98.86	27.18	96.82	6.73	97.82	2.94	99.62	4.21	51.75

STEU N°13 : CHAUCENNE Station dépuraton

Code Sandre de la station : 060925136002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres Plantés									
Date de mise en service		01/01/2010									
Commune d'implantation		Chaucenne (25136)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		238									
Nombre d'habitants raccordés		532									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		200									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau LA LANTERNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Décembre 2018	Oui	3	90	24	88	2.9	98	3	86	2.5	7
15 avril 2019	Oui	3	97,5 %	22	94,9 %	3,2	97,9 %	3	95 %	3,8	33,3 %

STEU N°14 : CHAUDEFONTAINE épuration

Code Sandre de la station : 060925137001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lit bactérien								
Date de mise en service			31/12/1975								
Commune d'implantation			Marchaux-Chaufontaine (25368)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			300								
Nombre d'abonnés raccordés			77								
Nombre d'habitants raccordés			211								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			45								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE LA RAMBERGE						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
22/10/2018	non	83	74.9	190	77.1	65	52.9	39.2	30.5	5.6	30.9
Pas de bilan prévu en 2019											
22/05/2020	non	45	62,5 %	278	41,3 %	150	2,8	25,3	27,7 %	5,8	-30,1 %
Résultats 2020 en attente de validation par la DDT											

STEU N°15 : VELESMES ESSARTS Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925594001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1978									
Commune d'implantation		Velesmes-Essarts (25594)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		420									
Nombre d'abonnés raccordés		120									
Nombre d'habitants raccordés		338									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de la fontaine - perte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES		85				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Octobre 2018	Oui	8	97	168	81	79	67	10	99.8	2.2	80
4 mars 2019	Oui	6	95 %	45	88 %	28	84 %	10	85 %	0,8	84 %

STEU N°16 : VENISE MONCEY STEP Lagunage

Code Sandre de la station : 060000225354

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2002									
Commune d'implantation		Venise (25598)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1100									
Nombre d'abonnés raccordés		353									
Nombre d'habitants raccordés		1084									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		180									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		OGNON							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
18/06/2018	Oui	10	79.6	57	63.2	13	89.2	11.4	42.4	1.85	17.4
01/10/2018	Oui	18	95.9	169	88	40	94.8	11	87.1	3	75
17/04/2019	Oui	30	74,3 %	170	40,43 %	83	0 %	10,40	71,57 %	1,6	48,6 %
09/09/2019	Oui	14	81,11 %	124	32,76 %	24	52,98 %	11,2	49,80 %	2,2	0 %

NB : La commune de Moncey (hors GBM) est raccordée à la station de Venise.

STEU N°17 : MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté

Code Sandre de la station : 060925371001

Caractéristiques générales													
Filière de traitement (cf. annexe)		Filtres plants de roseaux											
Date de mise en service		_____											
Commune d'implantation		_____											
Lieu-dit													
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		250											
Nombre d'abonnés raccordés		90											
Nombre d'habitants raccordés		214											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38											
Prescriptions de rejet													
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...											
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur				Ruisseau							
		Nom du milieu récepteur				Ruisseau des près							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage													
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté											
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt			
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %		
Septembre 18	Oui	5	99.3	58	95	5.2	99.4	3	98	11.6	27.7		
Moyenne des bilans réalisés en 2019	Oui	/	/	45,5	/	3,55	/	5,74	/	8	/		

STEU N°18 : LA VEZE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925611001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1986								
Commune d'implantation			La Vèze (25611)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			450								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			Fossé - marais de Saône					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Il n'a pas été réalisé de bilan sur la station de la Vèze en 2018, ni 2019 en raison de son abandon au profit d'un poste de reléage des eaux usées vers le système d'assainissement de Port-Douvot.

STEU N°19 : AMAGNEY Décanteur/digesteur Les Longeaux
Code Sandre de la station : 060925014002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		_____									
Date de mise en service		_____									
Commune d'implantation		Amagney (25014)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		60									
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur _____ Nom du milieu récepteur _____									
Polluant autorisé	Concentration au point de rejet (mg/l)	et / ou				Rendement (%)					
DBO ₅	35	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			60					
DCO	200	<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou			60					
MES		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NGL		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NTK		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
pH		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
NH ₄ ⁺		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Pt		<input type="checkbox"/> et	<input type="checkbox"/> ou								
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
aucun											

STEU N°20 : AMAGNEY STEU
Code Sandre de la station : 060925014001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			31/12/1993								
Commune d'implantation			Amagney (25014)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			900								
Nombre d'abonnés raccordés			341								
Nombre d'habitants raccordés			761								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			200								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			RUISSEAU DES LONGEAUX					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
28/06/2018	Oui	5.7	97.1	39	90.8	7.5	95.8	2.9	94.7	0.81	87
Moyenne de 2 bilans réalisés en 2019	Oui	6	85 %	41,5	79 %	13	93 %	14,95	60 %	1,75	42 %

STEU N°21 : VIEILLEY STEU
Code Sandre de la station : 060925612001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/2004									
Commune d'implantation		Vieilley (25612)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		900									
Nombre d'abonnés raccordés		257									
Nombre d'habitants raccordés		700									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		135									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ognon							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
05/12/2018	Oui	9	97.5	80	93.9	5.9	99.2	35.8	59.6	4.3	73.6
Moyenne de 2 bilans réalisés en 2019	Oui	10	98,33 %	47,5	95,86 %	9,4	95,1 %	29	75,94 %	4,5	63,48

STEU N°22: BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"

Code Sandre de la station : 060925084002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2002								
Commune d'implantation			Boussières (25084)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			150								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Compte-tenu de sa petite capacité (< 200 EH), aucun bilan n'a été réalisé sur cette station.

STEU N°23: NOIRONTE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925427001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1994									
Commune d'implantation		Noironte (25427)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		163									
Nombre d'habitants raccordés		384									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		ruisseau de noironte							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Septembre 18	Non	66	90	147	85	62	87	11.8	92	2.3	82
Pas de bilan prévu en 2019											
Mai 2020	Oui	31	79,33 %	198	59,18 %	97	57,53 %	25,6	86 %	3,3	58,75 %

STEU N°24 : VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925616001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Lagunage naturel								
Date de mise en service			01/05/1999								
Commune d'implantation			Villars-Saint-Georges (25616)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			200								
Nombre d'abonnés raccordés			114								
Nombre d'habitants raccordés			262								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			30								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Eau douce de surface					
			Nom du milieu récepteur			le Doubs					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Octobre 2018	non	58	87	120	86	87	73	10.4	90	3.3	70
8 octobre 2019	non	3,33	70 %	12,24	58 %	5,16	39 %	0,75	82 %	0,3	29 %

STEU N°25 : OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle

Code Sandre de la station : 060925438001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1990									
Commune d'implantation		Osselle-Routelle (25438)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		150									
Nombre d'habitants raccordés		385									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		36									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Canal du Rhône au Rhin							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Septembre 2018	Oui	11	96	80	90	9.5	97	25.5	77	3.3	75
25/02/2019	Oui	/	/	122	/	61	/	33	/	5,9	/

STEU N°26 : OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE

Code Sandre de la station : 060925509001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lit bactérien									
Date de mise en service		31/12/1988									
Commune d'implantation		Osselle-Routelle (25438)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		530									
Nombre d'abonnés raccordés		200									
Nombre d'habitants raccordés		488									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		80									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Ruisseau du Ringeard							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
25/09/2018	Oui	23	65.7	-	-	36	88.8	16.8	81.8	8.1	9.0
4 mars 2019	Oui	14	80,6 %	110	59,3 %	64	41,8 %	18	66,5 %	/	/

STEU N°27 : AUDEUX Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925030001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1981									
Commune d'implantation		Audeux (25030)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		500									
Nombre d'abonnés raccordés		177									
Nombre d'habitants raccordés		436									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		70									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE NOIRONTE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Septembre 18	oui	19	96	296	70	36	92	66.5	27	3.2	72
Pas de bilan prévu en 2019											

STEU N°28 : VAIRE Station d'épuration (VAIRE LE GRAND)

Code Sandre de la station : 060925575001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Disques biologiques									
Date de mise en service		31/12/1974									
Commune d'implantation		Vaire (25575)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		324									
Nombre d'abonnés raccordés		200									
Nombre d'habitants raccordés		568									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		100									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		Rau de Vaire le Petit							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
03/12/2018	Non	19	47.2	320	0	120	0	81.6	8.4	20.9	0
Pas de bilan prévu en 2019											

STEU N°29 : DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 0609295002

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1992									
Commune d'implantation		Dannemarie-sur-Crète (25195)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1800									
Nombre d'abonnés raccordés		502									
Nombre d'habitants raccordés		1714									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		270									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Sol							
		Nom du milieu récepteur		perte karstique							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		35		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
DCO		200		<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60			
MES				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50			
NGL				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NTK				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
pH				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Pt				<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou							
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Juin 2018	Oui	5	99	37.3	96	8.4	88	4.7	95	1.4	90
Décembre 2018	Oui	11	97	40	95	18	95	36	68	0.3	89
Moyenne de 2 bilans réalisés en 2019	Oui	0,27	98,41 %	4,63	91,40 %	1,18	94,41 %	1,95	73,66 %	0,16	74,84 %

STEU N°30 : BYANS SUR DOUBS Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925105001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Boue activée aération prolongée (très faible charge)									
Date de mise en service		31/12/1975									
Commune d'implantation		Byans-sur-Doubs (25105)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		1000									
Nombre d'abonnés raccordés		238									
Nombre d'habitants raccordés		539									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		150									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DU BIEF							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Mai 2018	Oui	12	92	69	83	14	91	36.2	47	1.9	72
4 mars 2019	Oui	0,44	95,45 %	4,75	83,90 %	0,81	84,82 %	0,88	84,82 %	0,17	65,84 %

STEU N°31 : PALISE Station d'épuration
Code Sandre de la station : 060925444001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Décanteur-digesteur								
Date de mise en service			_____								
Commune d'implantation			_____								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			90								
Nombre d'abonnés raccordés											
Nombre d'habitants raccordés											
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j											
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Rivière					
			Nom du milieu récepteur			L'Ognon					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)			et / ou				Rendement (%)		
DBO ₅		35			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
DCO		200			<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		60		
MES					<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		50		
NGL					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NTK					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
pH					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
NH ₄ ⁺					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Pt					<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou				
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %

Compte-tenu de sa petite capacité (< 200 EH), aucun bilan n'a été réalisé sur cette station.

STEU N°32 : CHAMPAGNEY Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925115001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)		Lagunage naturel									
Date de mise en service		31/12/1996									
Commune d'implantation		Champagney (25115)									
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾		350									
Nombre d'abonnés raccordés		136									
Nombre d'habitants raccordés		281									
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j		38									
Prescriptions de rejet											
Soumise à		<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...									
Milieu récepteur du rejet		Type de milieu récepteur		Eau douce de surface							
		Nom du milieu récepteur		RUISSEAU DE LA VERNE							
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)				et / ou				Rendement (%)	
DBO ₅		35				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
DCO		200				<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				60	
MES						<input checked="" type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou				50	
NGL						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NTK						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
pH						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Pt						<input type="checkbox"/> et <input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NTK		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Décembre 18	Non	190	19	440	0	440	25	59.8	0	7.1	0
Pas de bilan prévu en 2019											
3 avril 2020	Oui	7	99 %	70	96 %	25	98 %	22	86 %	2,8	89 %
Résultats 2020 en attente de validation par la DDT											

STEU N°33 : MAMIROLLE Station d'épuration

Code Sandre de la station : 060925364001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boues activées								
Date de mise en service			1980								
Commune d'implantation			Mamirolle (25364)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2829								
Nombre d'abonnés raccordés			615								
Nombre d'habitants raccordés			1790								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			380								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur			Faille					
			Nom du milieu récepteur			Karst					
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
DCO		125		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		75			
MES		35		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans mensuels		17.25	91.38	86.42	83.42	35.9	82.9	28.9	52.61	7.57	51.97

STEU N°34 : PELOUSEY STEU
Code Sandre de la station : 060925448001

Caractéristiques générales											
Filière de traitement (cf. annexe)			Boue activée aération prolongée (très faible charge)								
Date de mise en service			31/12/2005								
Commune d'implantation			Pelousey (25448)								
Lieu-dit											
Capacité nominale STEU en EH ⁽¹⁾			2300								
Nombre d'abonnés raccordés			501								
Nombre d'habitants raccordés			1481								
Débit de référence journalier admissible en m ³ /j			930								
Prescriptions de rejet											
Soumise à			<input type="checkbox"/> Autorisation en date du ... <input type="checkbox"/> Déclaration en date du ...								
Milieu récepteur du rejet			Type de milieu récepteur		Eau douce de surface						
			Nom du milieu récepteur		la Lanterne						
Polluant autorisé		Concentration au point de rejet (mg/l)		et / ou				Rendement (%)			
DBO ₅		30		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
DCO		90		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
MES		25		<input checked="" type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		90			
NGL		15		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		70			
NTK				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
pH				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
NH ₄ ⁺				<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou					
Pt		2		<input type="checkbox"/> et		<input type="checkbox"/> ou		80			
Charges rejetées par l'ouvrage											
Date du bilan 24h	Conformité (Oui/Non)	Conformité du rejet en concentration et/ou en rendement selon arrêté									
		DBO ₅		DCO		MES		NGL		Pt	
		Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %	Conc mg/l	Rend %
Moyenne des 12 bilans mensuels 2019		9.68	90	57.33	81	18.86	86	22.76	50	1.17	79

1.9. Quantités de boues issues des ouvrages d'épuration (D203.0)

1.9.1. Quantités de boues produites par les ouvrages d'épuration



Boues produites entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuracion (Code Sandre : 060925119001)		
LE GRATTERIS Step n°2 (Code Sandre : 060925297002)		
TORPES STEP 2; 550 Eh (Code Sandre : 060925564004)		
TORPES STEP PIROULETTE (Code Sandre : 060925564002)		
TORPES STEP 1; 450 Eh (Code Sandre : 060925564003)		
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate (Code Sandre : 060925395001)		
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot (Code Sandre : 060925056002)		
ROCHE-LEZ-BEAUPRE MICRO-STATION (Code Sandre : 060925495002)		
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES (Code Sandre : 060925593001)		
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011) (Code Sandre : 060925466002)		
MEREY VIEILLEY Filtre planté (Code Sandre : 060925376001)		
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot (Code Sandre : 060925103002)		
CHAUCENNE Station dépuracion (Code Sandre : 060925136002)		
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration (Code Sandre : 060925137001)		
VELESMES ESSARTS Station d'épuration (Code Sandre : 060925594001)		
VENISE MONCEY STEP Lagunage (Code Sandre : 060000225354)		
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 060925371001)		
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux (Code Sandre : 060925014002)		
LA VEZE Station d'épuration (Code Sandre : 060925611001)		
AMAGNEY STEU (Code Sandre : 060925014001)		
VIEILLEY STEU (Code Sandre : 060925612001)		
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" (Code Sandre : 060925084002)		

NOIRONTE Station d'épuration (Code Sandre : 060925427001)		
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration (Code Sandre : 060925616001)		
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle (Code Sandre : 060925438001)		
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE (Code Sandre : 060925509001)		
AUDEUX Station d'épuration (Code Sandre : 060925030001)		
VAIRE LE GRAND Station d'épuration (Code Sandre : 060925575001)		
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration (Code Sandre : 060925195002)		
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration (Code Sandre : 060925105001)		
PALISE Station d'épuration (Code Sandre : 060925444001)		
CHAMPAGNEY Station d'épuration (Code Sandre : 060925115001)		
MAMIROLLE Station d'épuration (Code Sandre : 060925364001)		
PELOUSEY STEU (Code Sandre : 060925448001)		
Total des boues produites		1 700

1.9.2. Quantités de boues évacuées des ouvrages d'épuration



Boues évacuées entre le 1 ^{er} janvier et le 31 décembre	Exercice 2018 en tMS	Exercice 2019 en tMS
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuracion (Code Sandre : 060925119001)	0	—
LE GRATTERIS Step n°2 (Code Sandre : 060925297002)	0	—
TORPES STEP 2; 550 Eh (Code Sandre : 060925564004)	0	—
TORPES STEP PIROULETTE (Code Sandre : 060925564002)	0	—
TORPES STEP 1; 450 Eh (Code Sandre : 060925564003)	0,43	—
MONTFAUCON Décanteur/digesteur _ La Malate (Code Sandre : 060925395001)	—	—
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot (Code Sandre : 060925056002)	2 223	—
ROCHE-LEZ-BEAUPRE MICRO-STATION (Code Sandre : 060925495002)	—	—
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES (Code Sandre : 060925593001)	0	—
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011) (Code Sandre : 060925466002)	0	—
MEREY VIEILLEY Filtre planté (Code Sandre : 060925376001)	0	—
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot (Code Sandre : 060925103002)	22,72	—
CHAUCENNE Station dépuracion (Code Sandre : 060925136002)	0	—
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration (Code Sandre : 060925137001)	0	—
VELESMES ESSARTS Station d'épuration (Code Sandre : 060925594001)	1,8	—
VENISE MONCEY STEP Lagunage (Code Sandre : 060000225354)	0	—
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté (Code Sandre : 060925371001)	0	—
AMAGNEY Décanteur/digesteur _ Les Longeaux (Code Sandre : 060925014002)	—	—
LA VEZE Station d'épuration (Code Sandre : 060925611001)	0	—
AMAGNEY STEU (Code Sandre : 060925014001)	0	—
VIEILLEY STEU (Code Sandre : 060925612001)	0	—
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries" (Code Sandre : 060925084002)	0,62	—
NOIRONTE Station d'épuration (Code Sandre : 060925427001)	0	—

VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration (Code Sandre : 060925616001)	0	—
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle (Code Sandre : 060925438001)	0	—
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE (Code Sandre : 060925509001)	6,38	—
AUDEUX Station d'épuration (Code Sandre : 060925030001)	20,8	—
VAIRE LE GRAND Station d'épuration (Code Sandre : 060925575001)	0,61	—
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration (Code Sandre : 060925195002)	20,8	—
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration (Code Sandre : 060925105001)	4,9	—
PALISE Station d'épuration (Code Sandre : 060925444001)	0,5	—
CHAMPAGNEY Station d'épuration (Code Sandre : 060925115001)	0	—
MAMIROLLE Station d'épuration (Code Sandre : 060925364001)	26,5	—
PELOUSEY STEU (Code Sandre : 060925448001)	20	—
Total des boues évacuées	2 349,1	1 700

2. Tarification de l'assainissement et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'assainissement collectif comporte une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

	Au 01/01/2019	Au 01/01/2020
Frais d'accès au service:	compris dans les frais d'accès au service eau potable	
Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) ⁽¹⁾	Cas classique : PFAC habitat : 2000 euros par logement et 1100 euros par logement supplémentaire PFAC AD (assimilés domestiques) : 2 500 euros pour < ou = 200 m ²	
Participation aux frais de branchement	Participation forfaitaire dans le cadre d'une extension de réseau : 1770 € H.T. Plafond création de branchement : 3500 euros H.T.	

⁽¹⁾ Cette participation, créée par l'article 30 de la loi de finances rectificative pour 2012 n° 2012-354 du 14 mars 2012, correspond à l'ancienne Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement (PRRA), initialement Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE)

2.1. Facture d'assainissement type (D204.0)



Les tarifs applicables au 01/01/2019 et au 01/01/2020 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

TARIFS 2019

	Part fixe H.T. COLLECTIVITE 2019	Part fixe H.T. DELEGATAIRE 2019	Part variable H.T. COLLECTIVITE 2019	Part variable H.T. DELEGATAIRE 2019	Facture 120 m3 TTC 2019 avec redevance Agence de l'eau
Amagney	12		0,5		99,00
Audeux	1		1,15		172,70
Avanne-Aveney	6	26,92	1,02	0,101	203,98
Besançon	6		1,07		167,64
Beure	1	31,02	0,76	0,098	168,28
Bonnay	19		2,46		365,42
Boussières	1		2,18		308,66
BTC	1		2,59		362,78
Busy	51		0,67		164,34
Byans-sur-Doubs	15		0,52		104,94
Chalèze	1		2,01		286,22
Chalezeule	1		1,31		193,82

Champagney	58		1,08		226,16
Champvans-les-Moulins	23		0,86		158,62
Chaucenne	48		1,08		215,16
Chemaudin et Vaux	1		1,14		171,38
Dannemarie-sur-Crète	1		1,37		201,74
Deluz	19		2,62		386,54
Franois	1		1,4		205,70
Gennes	16	24,42	0,83	0,26	208,14
Grandfontaine	1		1,27		188,54
La Vèze	25		0,56		121,22
Larnod	6		1,03		162,36
Le Gratteris	19		0,67		129,14
Mamirolle	29		0,4		104,50
Mazerolles-le-Salin	28		0,81		157,52
Mérey-Vieilley	1		1,15		172,70
Montfaucon	22	24,42	0,73	0,26	201,54
Montferrand-le-Château	1		1,18		176,66
Morre	1		0,78		123,86
Nancray	53,74	54,00	0,8591	0,85	363,92
Noironte	96		0,34		170,28
Novillars	1	0,00	1,53	0,183	247,02
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	34	0,00	0,22	0	86,24
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	24		0,53		116,16
Palise	19		0,81		147,62
Pelousey	24		0,67		134,64
Pirey	1		1,19		177,98
Pouilley-Français	55		0,79		184,58
Rancenay	21		0,99		173,58
Roche-lez-Beaupré	1	9,52	2,12	0,321	353,58
Saône	1	24,42	0,81	0,26	189,00
Serre-les-Sapins	1		1,77		254,54
Thise	1	6,54	2,74	0,177	413,14
Thoraise	28		1,06		190,52
Torpes	44		1,11		214,72
Vaire-Arcier	1		2,03		288,86
Vaire-le-Petit	1		1,36		200,42
Velesmes-Essarts	37		0,34		105,38
Venise	1		0,99		151,58
Vieilley	1		1,16		174,02
Villars-Saint-Georges	13		0,17		56,54
Vorges-les-Pins	71		0,98		227,26

TARIFS 2020

	Part fixe H.T. COLLECTIVITE 2020	Part fixe H.T. DELEGATAIRE 2020	Part variable H.T. COLLECTIVITE 2020	Part variable H.T. DELEGATAIRE 2020	Facture 120 m3 TTC 2020 avec redevance Agence de l'eau
Amagney	12	0	0,63	0	116,16
Audeux	2	0	1,21	0	181,72
Avanne-Aveney	6	27,4	1,08	0,103	212,70
Besançon	6	0	1,15	0	178,20
Beure	2	31,76	0,83	0,101	179,83
Bonnay	18	0	2,38	0	353,76
Boussières	2	0	2,13	0	303,16
BTC	2	0	2,49	0	350,68
Busy	46	0	0,78	0	173,36
Byans-sur-Doubs	14	0	0,64	0	119,68
Chalèze	2	0	1,98	0	283,36
Chalezeule	2	0	1,35	0	200,20
Champagney	52	0	1,16	0	230,12
Champvans-les- Moulins	22	0	0,95	0	169,40
Chaucenne	44	0	1,15	0	220,00
Chemaudin et Vaux	2	0	1,2	0	180,40
Dannemarie-sur-Crète	2	0	1,41	0	208,12
Deluz	18	0	2,52	0	372,24
Franois	2	0	1,43	0	210,76
Gennes	15	24,72	0,93	0,2629	220,95
Grandfontaine	2	0	1,32	0	196,24
La Vèze	23	0	0,68	0	134,86
Larnod	6	0	1,11	0	172,92
Le Gratteris	18	0	0,79	0	143,88
Mamirolle	27	0	0,54	0	120,78
Mazerolles-le-Salin	26	0	0,9	0	167,20
Mérey-Vieilley	2	0	1,21	0	181,72
Montfaucon	21	24,72	0,77	0,2629	206,43
Montferrand-le- Château	2	0	1,23	0	184,36
Morre	2	0	0,88	0	138,16
Nancray	54,66	54,54	0,8741	0,8585	368,62
Noironte	85	0	0,5	0	179,30
Novillars	2	0	1,37	0,188	227,66
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	31	0	0,38	0	104,06
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	22	0	0,66	0	131,12
Palise	18	0	0,91	0	159,72
Pelousey	22	0	0,79	0	148,28
Pirey	2	0	1,25	0	187,00

Pouilley-Français	49	0	0,9	0	192,50
Rancenay	19	0	1,07	0	181,94
Roche-lez-Beaupré	2	9,77	1,91	0,329	328,30
Saône	0	24,72	0,85	0,2629	193,89
Serre-les-Sapins	2	0	1,76	0	254,32
Thise	2	6,64	2,156	0,18	337,66
Thoraise	26	0	1,13	0	197,56
Torpes	40	0	1,19	0	220,88
Vaire-Arcier	2	0	1,87	0	268,84
Vaire-le-Petit	2	0	1,39	0	205,48
Velesmes-Essarts	34	0	0,49	0	121,88
Venise	2	0	1,06	0	161,92
Vieilley	2	0	1,22	0	183,04
Villars-Saint-Georges	12	0	0,34	0	77,88
Vorges-les-Pins	63	0	1,08	0	231,66

(1) Cet abonnement est celui pris en compte dans la facture 120 m³.

(2) L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les services en régie et obligatoire en cas de délégation de service public.

	Facture 120 m3 TTC 2019 avec redevance Agence de l'eau	Facture 120 m3 TTC 2020 avec redevance Agence de l'eau	Variation en % de la facture 120 m3 entre 2019 et 2020
Amagney	99,00	116,16	17%
Audeux	172,70	181,72	5%
Avanne-Aveney	203,98	212,70	4%
Besançon	167,64	178,20	6%
Beure	168,28	179,83	7%
Bonnay	365,42	353,76	-3%
Boussières	308,66	303,16	-2%
BTC	362,78	350,68	-3%
Busy	164,34	173,36	5%
Byans-sur-Doubs	104,94	119,68	14%
Chalèze	286,22	283,36	-1%
Chalezeule	193,82	200,20	3%
Champagney	226,16	230,12	2%
Champvans-les-Moulins	158,62	169,40	7%
Chaucenne	215,16	220,00	2%
Chemaudin et Vaux	171,38	180,40	5%
Dannemarie-sur-Crète	201,74	208,12	3%
Deluz	386,54	372,24	-4%
François	205,70	210,76	2%
Gennes	208,14	220,95	6%
Grandfontaine	188,54	196,24	4%
La Vèze	121,22	134,86	11%
Larnod	162,36	172,92	7%
Le Gratteris	129,14	143,88	11%
Mamirolle	104,50	120,78	16%
Mazerolles-le-Salin	157,52	167,20	6%
Mérey-Vieilley	172,70	181,72	5%
Montfaucon	201,54	206,43	2%
Montferrand-le-Château	176,66	184,36	4%

Morre	123,86	138,16	12%
Nancray	363,92	368,62	1%
Noironte	170,28	179,30	5%
Novillars	247,02	227,66	-8%
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	86,24	104,06	21%
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	116,16	131,12	13%
Palise	147,62	159,72	8%
Pelousey	134,64	148,28	10%
Pirey	177,98	187,00	5%
Pouilley-Français	184,58	192,50	4%
Rancenay	173,58	181,94	5%
Roche-lez-Beaupré	353,58	328,30	-7%
Saône	189,00	193,89	3%
Serre-les-Sapins	254,54	254,32	0%
Thise	413,14	337,66	-18%
Thoraise	190,52	197,56	4%
Torpes	214,72	220,88	3%
Vaire-Arcier	288,86	268,84	-7%
Vaire-le-Petit	200,42	205,48	3%
Velesmes-Essarts	105,38	121,88	16%
Venise	151,58	161,92	7%
Vieilley	174,02	183,04	5%
Villars-Saint-Georges	56,54	77,88	38%
Vorges-les-Pins	227,26	231,66	2%

	Prix en €/m3 2019	Prix en €/m3 2020
Amagney	0,83	0,97
Audeux	1,44	1,51
Avanne-Aveney	1,70	1,77
Besançon	1,40	1,49
Beure	1,40	1,50
Bonnay	3,05	2,95
Boussières	2,57	2,53
BTC	3,02	2,92
Busy	1,37	1,44
Byans-sur-Doubs	0,87	1,00
Chalèze	2,39	2,36
Chalezeule	1,62	1,67
Champagney	1,88	1,92
Champvans-les-Moulins	1,32	1,41
Chaucenne	1,79	1,83
Chemaudin et Vaux	1,43	1,50
Dannemarie-sur-Crète	1,68	1,73
Deluz	3,22	3,10
Franois	1,71	1,76
Gennes	1,73	1,84
Grandfontaine	1,57	1,64
La Vèze	1,01	1,12
Larnod	1,35	1,44

Le Gratteris	1,08	1,20
Mamirolle	0,87	1,01
Mazerolles-le-Salin	1,31	1,39
Mérey-Vieilley	1,44	1,51
Montfaucon	1,68	1,72
Montferrand-le-Château	1,47	1,54
Morre	1,03	1,15
Nancray	3,03	3,07
Noironte	1,42	1,49
Novillars	2,06	1,90
Osselle-Routelle (ex. Osselle)	0,72	0,87
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	0,97	1,09
Palise	1,23	1,33
Pelousey	1,12	1,24
Pirey	1,48	1,56
Pouilley-Français	1,54	1,60
Rancenay	1,45	1,52
Roche-lez-Beaupré	2,95	2,74
Saône	1,58	1,62
Serre-les-Sapins	2,12	2,12
Thise	3,44	2,81
Thoraise	1,59	1,65
Torpes	1,79	1,84
Vaire-Arcier	2,41	2,24
Vaire-le-Petit	1,67	1,71
Veslmes-Essarts	0,88	1,02
Venise	1,26	1,35
Vieilley	1,45	1,53
Villars-Saint-Georges	0,47	0,65
Vorges-les-Pins	1,89	1,93

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs 2019 du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement.
- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs 2020 du service d'assainissement collectif, les frais d'accès au service, la Participation pour le Raccordement au Réseau d'Assainissement et la participation aux frais de branchement.

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible en 2027 à 3,30 € TTC par m³ avec redevance hors inflation pour une facture type de 120 m³.

Au regard des travaux en assainissement plus conséquents qu'en eau potable, le conseil communautaire a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 €/m³ d'eau potable et de 1,50 €/m³ d'assainissement en 1,35 €/m³ d'eau potable et 1,65 €/m³ d'assainissement ainsi que l'inflation supérieure à 1 %.

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2019 en €
Redevance eaux usées usage domestique facturé qui comprend les annulations	7 915 529,73
<i>dont abonnements</i>	228 366,31
Redevance eaux usées usage non domestique	374 739,17
<i>dont abonnements</i>	2 172,72
Recette pour boues et effluents importés	63 960
Régularisations (+/-)	/
Total recettes de facturation	8 354 228,90
Recettes de raccordement	118 003,74
Prime de l'Agence de l'Eau	792 818,33
Contribution au titre des eaux pluviales	1 190 000
Recettes liées aux travaux	/
Contribution exceptionnelle du budget général	0
Autres recettes (PFAC, ANC, produits exceptionnels, etc.)	2 632 116,42
Total autres recettes	4 732 938,49
Total des recettes	13 087 167,39

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau et prestations d'assainissement au 31/12/2019 : 13 087 167,39 € (12 499 842,40 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. **Taux de desserte par le réseau d'assainissement collectif (P201.1)**



Cet indicateur est le ratio entre le nombre d'abonnés desservis par le réseau d'assainissement collectif et le nombre d'abonnés potentiels déterminé à partir du document de zonage d'assainissement.

$$\text{taux de desserte par les réseaux d'eaux usées} = \frac{\text{nombre d'abonnés desservis}}{\text{nombre d'abonnés potentiels}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de desserte par les réseaux d'eaux usées est de **92,52%** des **16 712 (15467 abonnés + 1250 ANC)** abonnés potentiels (72,81% pour 2018).

3.2. **Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P202.2B)**



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées a évolué en 2013 (indice modifié par l'arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de collecte et de transport des eaux usées mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 100 pour les services n'ayant pas la mission de distribution).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.251 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	11
VP.254 - Procédure de mise à jour des plans intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux		Oui	
VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		62,56 %	
VP.255 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	1,80 %	0
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie	0 à 15 points sous conditions ⁽³⁾	62,66 %	11
VP.257 Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.258 Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux ⁽⁴⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement, ...) pour chaque tronçon de réseau	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
TOTAL (indicateur P202.2B)	120	-	67/120

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) Si la connaissance de l'altimétrie atteint 50, 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points obtenus sont respectivement de 10, 11, 12, 13, 14 et 15

(4) non pertinent si le service n'a pas la mission de collecte

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux du service est 67 pour l'exercice 2019 (104 pour 2018).

3.3. Conformité de la collecte des effluents (P203.3)



(réseau collectant une charge > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque système de collecte (ensemble de réseaux aboutissant à une même station) – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par l'importance de la charge brute de pollution organique transitant par chaque système.

	Charge brute de pollution transitant par le système de collecte en kg DBO5/j pour l'exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100 (STEP de > 2000 EH)
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuraton	24	Non Concerné	Non Concerné
LE GRATTERIS Step n°2	2,3	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP 2; 550 Eh	10,46	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP PIROULETTE	6	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP 1; 450 Eh	5,64	Non Concerné	Non Concerné
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 679	100	99
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	24,68	Non Concerné	Non Concerné
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	34,92	Non Concerné	Non Concerné
MEREY VIEILLEY Filtre planté	15,41	Non Concerné	Non Concerné
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	107,45	100	100
CHAUCENNE Station dépuraton	2,1	Non Concerné	Non Concerné
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	12,16	Non Concerné	Non Concerné
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	10,42	Non Concerné	Non Concerné
VENISE MONCEY STEP Lagunage	27	Non Concerné	Non Concerné
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	16,32	Non Concerné	Non Concerné
LA VEZE Station d'épuration	27	Non Concerné	Non Concerné
AMAGNEY STEU	18,62	Non Concerné	Non Concerné
VIEILLEY STEU	36,36	Non Concerné	Non Concerné
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	9	Non Concerné	Non Concerné
NOIRONTE Station d'épuration	11,64	Non Concerné	Non Concerné
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	12,39	Non Concerné	Non Concerné

OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	6,84	Non Concerné	Non Concerné
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	7,36	Non Concerné	Non Concerné
AUDEUX Station d'épuration	20	Non Concerné	Non Concerné
VAIRE LE GRAND Station d'épuration	66	Non Concerné	Non Concerné
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	81,56	Non Concerné	Non Concerné
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	10,65	Non Concerné	Non Concerné
PALISE Station d'épuration	14	Non Concerné	Non Concerné
CHAMPAGNEY Station d'épuration	65,54	Non Concerné	Non Concerné
MAMIROLLE Station d'épuration	83,89	100	100
PELOUSEY STEU	80,29	100	100

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la collecte des effluents est **100** (100 en 2018).

3.4. Conformité des équipements des stations de traitement des eaux usées (P204.3) en attente de la DDT (Police de l'eau)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès des services de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100 (STEP > 2000 EH)
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuraton	24	Non Concerné	Non Concerné
LE GRATTERIS Step n°2	2,3	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP 2; 550 Eh	10,46	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP PIROULETTE	6	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP 1; 450 Eh	5,64	Non Concerné	Non Concerné
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 679	100	Attente de la Police de l'eau
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	24,68	Non Concerné	Non Concerné
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	34,92	Non Concerné	Non Concerné
MEREY VIEILLEY Filtre planté	15,41	Non Concerné	Non Concerné
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	107,45	100	Attente de la Police de l'eau
CHAUCENNE Station dépuraton	2,1	Non Concerné	Non Concerné
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	12,16	Non Concerné	Non Concerné
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	10,42	Non Concerné	Non Concerné
VENISE MONCEY STEP Lagunage	27	Non Concerné	Non Concerné
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	16,32	Non Concerné	Non Concerné
LA VEZE Station d'épuration	27	Non Concerné	Non Concerné
AMAGNEY STEU	18,62	Non Concerné	Non Concerné
VIEILLEY STEU	36,36	Non Concerné	Non Concerné
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	9	Non Concerné	Non Concerné
NOIRONTE Station d'épuration	11,64	Non Concerné	Non Concerné
VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	12,39	Non Concerné	Non Concerné

OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	6,84	Non Concerné	Non Concerné
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	7,36	Non Concerné	Non Concerné
AUDEUX Station d'épuration	20	Non Concerné	Non Concerné
VAIRE LE GRAND Station d'épuration	66	Non Concerné	Non Concerné
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	81,56	Non Concerné	Non Concerné
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	10,65	Non Concerné	Non Concerné
PALISE Station d'épuration	14	Non Concerné	Non Concerné
CHAMPAGNEY Station d'épuration	65,54	Non Concerné	Non Concerné
MAMIROLLE Station d'épuration	83,89	100	Attente de la Police de l'eau
PELOUSEY STEU	80,29	100	Attente de la Police de l'eau

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des équipements des STEU est / (100 en 2018).

3.5. Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (P205.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH) : **en attente de la DDT (Police de l'eau)**

Cet indicateur – de valeur 0 (non-conforme) ou 100 (conforme) pour chaque station de traitement des eaux usées d'une capacité > 2000 EH – s'obtient auprès de la Police de l'Eau.

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges brutes de pollution organique pour le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

	Charge brute de pollution organique reçue par la station de traitement des eaux usées en kg DBO5/j exercice 2018	Conformité exercice 2018 0 ou 100	Conformité exercice 2019 0 ou 100 (STEP > 2000 EH)
CHAMPVANS LES MOULINS Station dépuraton	24	Non Concerné	Non Concerné
LE GRATTERIS Step n°2	2,3	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP 2; 550 Eh	10,46	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP PIROULETTE	6	Non Concerné	Non Concerné
TORPES STEP 1; 450 Eh	5,64	Non Concerné	Non Concerné
BESANCON Station d'épuration de Port-Douvot	5 679	100	Attente de la Police de l'eau
CHEMAUDIN ET VAUX Station d'épuration VAUX LES PRES	24,68	Non Concerné	Non Concerné
POUILLEY FRANCAIS Station d'épuration (Rhizosphère 2011)	34,92	Non Concerné	Non Concerné
MEREY VIEILLEY Filtre planté	15,41	Non Concerné	Non Concerné
BUSY-VORGES-LARNOD Station du Moulinot	107,45	100	Attente de la Police de l'eau
CHAUCENNE Station dépuraton	2,1	Non Concerné	Non Concerné
CHAUDEFONTAINE Station d'épuration	12,16	Non Concerné	Non Concerné
VELESMES ESSARTS Station d'épuration	10,42	Non Concerné	Non Concerné
VENISE MONCEY STEP Lagunage	27	Non Concerné	Non Concerné
MAZEROLLES LE SALIN Traitement biologique par filtre planté	16,32	Non Concerné	Non Concerné
LA VEZE Station d'épuration	27	Non Concerné	Non Concerné
AMAGNEY STEU	18,62	Non Concerné	Non Concerné
VIEILLEY STEU	36,36	Non Concerné	Non Concerné
BOUSSIERES Station d'épuration "papeteries"	9	Non Concerné	Non Concerné
NOIRONTE Station d'épuration	11,64	Non Concerné	Non Concerné

VILLARS SAINT GEORGES Station d'épuration	12,39	Non Concerné	Non Concerné
OSSELLE-ROUTELLE Lagune d'Osselle	6,84	Non Concerné	Non Concerné
OSSELLE-ROUTELLE Station d'épuration ROUTELLE	7,36	Non Concerné	Non Concerné
AUDEUX Station d'épuration	20	Non Concerné	Non Concerné
VAIRE LE GRAND Station d'épuration	66	Non Concerné	Non Concerné
DANNEMARIE SUR CRETE Station d'épuration	81,56	Non Concerné	Non Concerné
BYANS SUR DOUBS Station d'épuration	10,65	Non Concerné	Non Concerné
PALISE Station d'épuration	14	Non Concerné	Non Concerné
CHAMPAGNEY Station d'épuration	65,54	Non Concerné	Non Concerné
MAMIROLLE Station d'épuration	83,89	0	Attente de la Police de l'eau
PELOUSEY STEU	80,29	0	Attente de la Police de l'eau

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité de la performance des ouvrages d'épuration est / (95 en 2018).

3.6. Taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation (P206.3)



Une filière d'évacuation des boues d'épuration est dite conforme si elle remplit les deux conditions suivantes :

- le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur,
- la filière de traitement est autorisée ou déclarée selon son type et sa taille.

$$\text{taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation} = \frac{\text{TMS admis par une filière conforme}}{\text{TMS total évacué par toutes les filières}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux de boues évacuées selon les filières conformes à la réglementation est / % (99,7% en 2018).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.7. Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers (P251.1)



L'indicateur mesure un nombre d'évènements ayant un impact direct sur les habitants, de par l'impossibilité de continuer à rejeter les effluents au réseau public et les atteintes portées à l'environnement (nuisance, pollution). Il a pour objet de quantifier les dysfonctionnements du service dont les habitants ne sont pas responsables à titre individuel.

L'exercice 2019, 4 demandes d'indemnisation ont été déposées en vue d'un dédommagement.

$$\text{taux de débordement des effluents pour 1000 hab} = \frac{\text{nombre de demandes d'indemnisation déposées en vue d'un dédommagement}}{\text{nombre d'habitants desservis}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, le taux de débordement des effluents est de 0,032 pour 1000 habitants (0,136 en 2018).

3.8. Points noirs du réseau de collecte (P252.2)



Cet indicateur donne un éclairage sur l'état et le bon fonctionnement du réseau de collecte des eaux usées à travers le nombre de points sensibles nécessitant des interventions d'entretien spécifiques ou anormalement fréquentes.

Est un point noir tout point du réseau nécessitant au moins deux interventions par an (préventive ou curative), quelle que soit la nature du problème (contre-pente, racines, déversement anormal par temps sec, odeurs, mauvais écoulement, etc.) et celle de l'intervention (curage, lavage, mise en sécurité, etc.).

Sont à prendre en compte les interventions sur les parties publiques des branchements et – si l'intervention est nécessitée par un défaut situé sur le réseau public – dans les parties privées des usagers.

Nombre de points noirs pour l'exercice 2019 : 30

$$\text{nombre de points noirs ramené à 100 km de réseau} = \frac{\text{nombre de points noirs}}{\text{linéaire du réseau de collecte hors branchements}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le nombre de points noirs est de 4,8 par 100 km de réseau (5,6 en 2018).

3.9. Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte (P253.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé par la longueur totale du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2018	2018	2018	2019
Linéaire renouvelé en km				13,48	19,80

Au cours des 5 dernières exercices, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

Le taux moyen de renouvellement des réseaux est :

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'exercice 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux est 0,55% (0,48% en 2018).

3.10. Conformité des performances des équipements d'épuration (P254.3)



(uniquement pour les STEU d'une capacité > 2000 EH)

Cet indicateur est le pourcentage de bilans réalisés sur 24 heures dans le cadre de l'auto-surveillance qui sont conformes soit à l'arrêté préfectoral, soit au manuel d'auto-surveillance établis avec la Police de l'Eau (en cas d'absence d'arrêté préfectoral et de manuel d'auto-surveillance, l'indicateur n'est pas évalué).

Les bilans jugés utilisables pour évaluer la conformité des rejets mais montrant que l'effluent arrivant à la station est en-dehors des limites de capacité de traitement de celle-ci (que ce soit en charge hydraulique ou en pollution) sont à exclure.

La conformité des performances des équipements d'épuration se calcule pour chaque STEU de capacité > 2000 EH selon la formule suivante :

$$\text{conformité des performances des équipements d'épuration} = \frac{\text{nombre de bilans conformes}}{\text{nombre de bilans réalisés}} * 100$$

Un indice de conformité global pour le service est ensuite obtenu en pondérant par les charges annuelles en DBO₅ arrivant sur le périmètre du système de traitement de chaque station de traitement des eaux usées.

Pour l'exercice 2019, l'indice global de conformité des performances des équipements d'épuration est / (96,5 en 2018).

3.11. Indice de connaissance des rejets au milieu naturel (P255.3)



La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120, avec le barème suivant :

L'obtention des 80 premiers points se fait par étape, la deuxième ne pouvant être acquise si la première ne l'est		Exercice 2018	Exercice 2019
20	identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs	Oui	Oui
+ 10	évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel	Oui	Oui
+ 20	enquêtes de terrain pour situer les déversements, témoins de rejet pour en identifier le moment et l'importance	Non	Oui
+ 30	mesures de débit et de pollution sur les rejets (cf. arrêté du 22/12/1994 relatif à la surveillance des ouvrages)	Oui	Oui
Les 40 points ci-dessous peuvent être obtenus si le service a déjà collecté les 80 points ci-dessus			
+ 10	rapport sur la surveillance des réseaux et STEU des agglomérations d'assainissement et ce qui en est résulté	Oui	Oui
+ 10	connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets	Oui	Oui
Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
+ 10	évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70% du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant a minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	Oui	Non
Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
+ 10	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du service d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Oui	Oui

L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel du service est 110 (30 en 2018).

3.12. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P256.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'auto-financement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	24 779 405	21 962 309
Épargne brute annuelle en €	11 083 571	7 510 639
Durée d'extinction de la dette en années	2,2	2,92

3.13. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P257.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur l'assainissement collectif proprement dit. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	18 407,84	/
Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	8 411 198,16	/
Taux d'impayés en % sur les factures d'assainissement 2018	0,22	/

3.14. Taux de réclamations (P258.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'assainissement collectif, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : /

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 36

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'exercice 2019, le taux de réclamations est de 2,3 pour 1000 abonnés (2,91 en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. *Montants financiers*



	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	N'est pas en capacité de donner la donnée
Montants des subventions en €	2 529 888
Montants des contributions du budget général en €	0
Principaux chantiers soldés en 2019 :	
<ul style="list-style-type: none">• Les Auxons : remplacement d'un collecteur Eaux Pluviales diamètre 300 par un diamètre 500 dans la rue du stade – 47 306 € H.T.• Besançon : sur la zone de BTC, maîtrise d'œuvre et travaux réalisés pour la gestion des Eaux Pluviales – 1 633 000 € H.T.• Amagney : eaux usées rue de la Prairie (1^{ère} phase) - 40 800 € H.T.• Besançon : réhabilitation du collecteur eaux usées liaison rues Klein-Isenbart - 28 000 € H.T.• Besançon : extension eaux usées rue des Saints Martin - 42 000 € H.T.• Besançon : extension du réseau eaux usées rue Phisalix – 25 000 € H.T.• Vaire (Arcier) : 1^{ère} tranche renouvellement réseau eaux usées et raccordement au Sytteau – 356 000• Ecole Valentin : déviation canalisations eaux usées et eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement de la RN 57 – 51 500 € H.T.	

4.2. *Etat de la dette du service*



L'état de la dette au 31 décembre [2019] fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	24 779 405	21 962 309
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 817 095
	en intérêts	745 501

4.3. *Amortissements*



Pour l'exercice 2019, la dotation aux amortissements a été de 5 279 270,15 € (5 344 164.71 € en 2018).

4.4. *Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service et montants prévisionnels des travaux*



Les principaux projets menés sur le périmètre de Grand Besançon Métropole :	Montants prévisionnels en €
Rénovations de stations d'épuration : <ul style="list-style-type: none"> à Chaudfontaine à Fontain à Mamirolle à Pugey à Saône 	560 000 € H.T. 500 000 € H.T. 1 500 000 € H.T. 450 000 € H.T. 475 000 € H.T.
Réhabilitation de la STEP de Pelousey	364 000 € HT
Réhabilitation des collecteurs de transports des eaux usées de Gennes à Saône.	600 000 € H.T.
Raccordement au collecteur de l'ex-Sytteau <ul style="list-style-type: none"> de la ZAE de Saône et de Montfaucon. 	470 000 € H.T. 400 000 € H.T.
Mise en séparatif <ul style="list-style-type: none"> à Novillars à Vaire 	1 000 000 € H.T. 1 135 000 € H.T.
Projet de méthanisation entre 2019 et 2021	8 300 000 € HT
Projet de création d'un bassin d'orage sur le site de la Malcombe pour limiter dans le Doubs les déversements à la Roche d'Or (début en 2021).	9 000 000 € H.T.

4.5. *Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice*



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P207.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 12.

2011,21 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0029 €/m³ pour l'année 2019 (0,0024 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Douroula au Burkina Faso	5 000
Le camp de réfugiés Jaber en Palestine	0
Coopération décentralisée : total	5 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Valeur 2018	Valeur 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	125 176	125 522
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	213	232
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration [tMS]	2 349,1	1 770
D204.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ [€/m ³]	1,44	Voir pages 48 à 54
	Indicateurs de performance		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	72,81%	92,52 %
P202.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées [points]	104	106
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	100 %
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%	En attente des informations de la Police de l'eau
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%	En attente des informations de la Police de l'eau
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	99,7%	100 %
P207.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m ³]	0,0024	0,0029
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers [nb/1000hab]	0,136	0,032
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau [nb/100 km]	5,6	4,8
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	0,48%	0,55 %
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	96,5%	/
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	30	110
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	2,2	2,92
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,22 %	0,16 %
P258.1	Taux de réclamations [nb/1000ab]	2,91	2,3

COMMUNAUTE URBAINE GRAND
BESANCON METROPOLE_CUGBM

eau potable : REGIE

**Rapport annuel
sur le Prix et la Qualité du Service
public de l'eau potable**

Exercice 2019

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice
présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007

Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs
peut être obtenu sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Si les informations pré-remplies ne sont pas correctes, veuillez contacter votre DDT

Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	4
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	4
1.2.	Mode de gestion du service	4
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	5
1.4.	Nombre d’abonnés.....	5
1.5.	Eaux brutes	7
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau	7
1.5.2.	Achats d’eaux brutes	8
1.6.	Eaux traitées.....	8
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l’eau potable en 2019.....	8
1.6.2.	Production	8
1.6.3.	Achats d’eaux traitées	9
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l’exercice	10
1.6.5.	Autres volumes.....	10
1.6.6.	Volume consommé autorisé	10
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	10
2.	Tarification de l’eau et recettes du service	11
2.1.	Modalités de tarification	11
2.2.	Facture d’eau type (D102.0)	13
2.3.	Recettes.....	14
3.	Indicateurs de performance	15
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	15
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)	15
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	17
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3)	17
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	17
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	18
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d’eau potable (P107.2)	18
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)	18
3.5.	Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)	20
3.6.	Délai maximal d'ouverture des branchements(D151.0 et P152.1).....	20
3.7.	Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)	20
3.8.	Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)	21
3.9.	Taux de réclamations (P155.1)	21
4.	Financement des investissements.....	22
4.1.	Branchements en plomb.....	22
4.2.	Montants financiers.....	22
4.3.	État de la dette du service	22
4.4.	Amortissements	23
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service	23
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	23
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l’eau.....	24
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	24
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)	24
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs	25

1. Caractérisation technique du service

1.1. *Présentation du territoire desservi*



Le service est géré au niveau communal
 intercommunal

- Nom de la collectivité : COMMUNAUTE URBAINE GRAND BESANCON METROPOLE_CUGBM
- Nom de l'entité de gestion : eau potable : REGIE
- Caractéristiques (commune, EPCI et type, etc.) : Communauté urbaine
- Compétences liées au service :

	Oui	Non
Production	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection de l'ouvrage de prélèvement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Traitement ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Transfert	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Stockage ⁽¹⁾	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Distribution	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) A compléter

- Territoire desservi (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Besançon, Bonnay, Boussières, Busy, Chalèze, Chauenne, Deluz, Grandfontaine, Montferrand-le-Château, Mérey-Vieilley, Osselle-Routelle, Palise, Rancenay, Thoraise, Torpes, Vaire Arcier, Velesmes-Essarts, Venise, Vieilley
- Existence d'une CCSPL Oui Non
- Existence d'un schéma de distribution Oui, date d'approbation* : Non au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- Existence d'un règlement de service Oui, date d'approbation* : Non
- Existence d'un schéma directeur Oui, date d'approbation* : Non

1.2. *Mode de gestion du service*



Le service est exploité en Régie à autonomie financière

* Approbation en assemblée délibérante

1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)



Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 125 522 habitants au 31/12/2019 (125 176 au 31/12/2018).

1.4. Nombre d'abonnés



Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable **dessert 16 954 abonnés** au 31/12/2019 (15 457 au 31/12/2018).

La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2018	Nombre total d'abonnés au 31/12/2019	Variation en %
Besançon		11 865	
Bonnay		318	
Boussières		524	
Busy		257	
Chalèze		178	
Chaucenne		211	
Deluz		260	
Grandfontaine (Grandfontaine + Montferrand-le-Château,+ Velesmes-Essarts)		1 596	
Montferrand-le-Château		Voir la ligne Grandfontaine	
Mérey-Vieilley		70	
Osselle-Routelle (Routelle)		227	
Palise		65	
Rancenay		155	
Thoraise		101	
Torpes		417	
Vaire Arcier		239	
Velesmes-Essarts		Voir la ligne Grandfontaine	
Venise		186	
Vieilley		285	
Total	15 457	16 954	+9,6 %

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 22,74 abonnés/km au 31/12/2019 (26,38 abonnés/km au 31/12/2018).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 7,40 habitants/abonné au 31/12/2019 (8,1 habitants/abonné au 31/12/2018).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 420,41 m³/abonné au 31/12/2019. (446,47 m³/abonné au 31/12/2018).

1.5. Eaux brutes

1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau



Le service public d'eau potable prélève 9 536 950 m³ pour l'exercice 2019 (9 327 751 pour l'exercice 2018).

Ressource et implantation	Volume prélevé durant l'exercice 2018 en m ³	Volume prélevé durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
BOUSSIERES Puits de Boussières	78 657	88 127	12,04
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	516 753	268 852	-47,97
BESANCON forage NOVILLARS F2	838 698	1 878 828	124,02
THORAISE Puits de Thoraise	39 619	23 320	-41,14
BESANCON forage NOVILLARS F3	1 093 993	772 456	-29,39
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	63 391	50 176	-20,85
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de la Fin Basse	0	0	0
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	34 380	27 812	-19,10
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	26 218	21 444	-18,21
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	3 434	2 985	-13,08
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	34 900	33 485	-4,05
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	222 229	267 734	20,48
VENISE- Source - Bois de la Cote	24 326	34 525	41,93
DELUZ Source "LesTouvières "	20 897	18 599	-11,00
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	19 744	26 465	34,04
CHALEZE Puits Communal	58 873	47 474	-19,36
BESANCON Source de Vaire-Arcier	3 616 293	3 203 116	-11,43
BESANCON Prise de Chenecey	2 857 575	2 771 552	-3,01
Total	9549980	9 536 950	-0,14

- débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100 %.

1.5.2. Achats d'eaux brutes

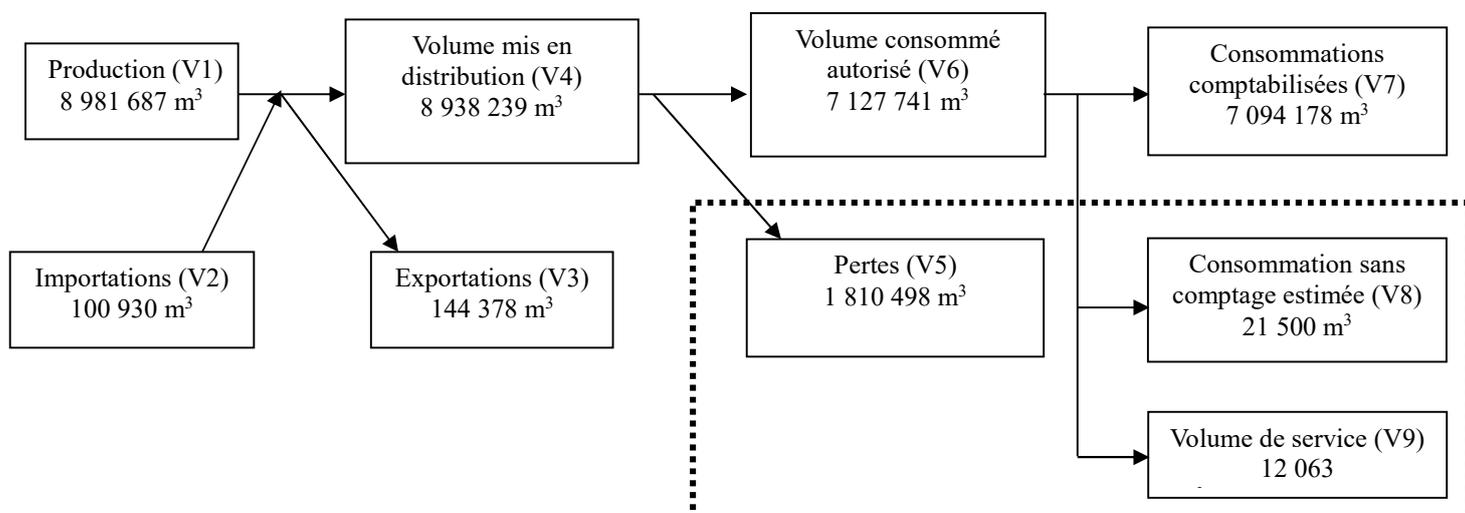


Si le service achète des eaux brutes qu'il traite lui-même :

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Observations
Total	0	0	

1.6. Eaux traitées

1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2019



1.6.2. Production



Le service a 18 stations de traitement.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2018 en m ³	Volume produit durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
BOUSSIERES Puits de Boussières	78 657	88127	12,04	80%
BESANCON Chailluz 1 (CZ8)	469 819	268852	-42,78	80%
BESANCON forage NOVILLARS F2	823 521	1878828	128,15	80%
THORAISE Puits de Thoraïse	39 619	23320	-41,14	80%
BESANCON forage NOVILLARS F3	1 093 993	772456	-29,39	80%
TORPES Puits de Torpes " aux Creux"	63 391	50176	-20,85	60%
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de la Fin Basse	0	0	0	—
OSSELLE-ROUTELLE Puits de Routelle	78 657	27812	-64,64	60%
CHAUCENNE Source Saint Symphorien	26 218	21444	-18,21	80%
VAIRE Puits d'Arcier "La Fin Dessous"	3 434	2985	-13,08	60%
VAIRE Puits de Vaire le Grand "Sous Barreaux"	34 900	33485	-4,05	80%
MONTFERRAND LE CHATEAU Puits de Mont	—	267734	100	60%
VENISE- Source - Bois de la Cote	24 326	34525	41,93	60%
DELUZ Source "LesTouvières "	20 897	18599	-11,00	60%
DELUZ Puits "Sous Le Breuil"	19 744	26465	34,04	80%
CHALEZE Puits Communal	58 873	47424	-19,45	80%
BESANCON Source de Vaire-Arcier	3 258 005	2820720	-13,42	80%
BESANCON Prise de Chenecey	2 730 559	2598685	-4,83	80%
Total du volume produit (V1)	8 824 613	8 981 637	1,78	/

1.6.3. Achats d'eaux traitées



Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2018 en m ³	Volume acheté durant l'exercice 2019 en m ³	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2019
Total d'eaux traitées achetées (V2)	113 930	134 131	+ 15 %	— *

*Origine des eaux variées ne permettant pas de calculer un indicateur pertinent

1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice



Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2018 en m ³	Volumes vendus durant l'exercice 2019 en m ³	Variation en %
Abonnés domestiques ⁽¹⁾	4 951 359	5 004 598	+ 1,07 %
Abonnés non domestiques	1 949 694	1 810 659	- 7,14 %
Total vendu aux abonnés (V7)	6 901 053	6 815 257	- 1,25 %
Service de ⁽²⁾			
Total vendu à d'autres services (V3)	187 256	120 084	- 35,87 %

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

1.6.5. Autres volumes



	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an
Volume consommation sans comptage (V8)	13 640	21 500
Volume de service (V9)	16 172	12 063

1.6.6. Volume consommé autorisé



	Exercice 2018 en m ³ /an	Exercice 2019 en m ³ /an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	6 930 865	6 815 257	-1,6 %

1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)



Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 680,17 kilomètres au 31/12/2019 (586 au 31/12/2018).

2. Tarification de l'eau et recettes du service

2.1. Modalités de tarification



La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2019 et 01/01/2020 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 36 € au 01/01/2019
36 € au 01/01/2020

Facture d'eau type (D102.0)



ANNEE 2019 - Tarif TTC avec redevances Facture type 120 m3					
EAU POTABLE					
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	Facture 120m3 avec redevances Agence Eau
Besançon	20	1,07	0,05	0,27	197,07
Bonnay	26	1,03	0,05	0,27	198,34
Boussières	11	1,27	0,05	0,27	212,90
BTC	20	1,74	0,05	0,27	281,90
Busy	37	1,27	0,05	0,27	240,33
Chalèze	9	1,14	0,05	0,27	194,33
Chaucenne	25	1,33	0,05	0,27	235,26
Deluz	19	1,75	0,05	0,27	282,11
Grandfontaine, Montferrand le Château et Velesmes-Essarts	54	1,07	0,05	0,27	232,94
Mérey-Vieilley	13	2,12	0,05	0,27	322,62
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	47	1,34	0,05	0,27	259,74
Palise	36	1,07	0,05	0,27	213,95
Rancenay	78	1,37	0,05	0,27	296,24
Thoraise	28	1,29	0,05	0,27	233,37
Torpes	49	1,22	0,05	0,27	246,66
Vaire-Arcier	11	1,49	0,05	0,27	240,75
Venise	11	1,25	0,05	0,27	210,37
Vieilley	39	1,79	0,05	0,27	308,27

ANNEE 2020 - Tarif TTC avec redevances					
Facture type 120 m3					
EAU POTABLE					
	Part Fixe GBM	Part variable GBM	Redevance prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	Redevance pollution domestique (Agence Eau)	Facture 120m3 avec redevances Agence Eau
Besançon	19	1,09	0,05	0,28	199,82
Bonnay	24	1,06	0,05	0,28	201,30
Boussières	11	1,27	0,05	0,28	214,16
BTC	19	1,69	0,05	0,28	275,78
Busy	35	1,26	0,05	0,28	238,22
Chalèze	10	1,14	0,05	0,28	196,65
Chaucenne	24	1,32	0,05	0,28	234,21
Deluz	19	1,69	0,05	0,28	275,78
Grandfontaine, Montferrand le Château et Velesmes-Essarts	50	1,07	0,05	0,28	229,99
Mérey-Vieilley	13	2,02	0,05	0,28	311,22
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	43	1,38	0,05	0,28	261,85
Palise	34	1,09	0,05	0,28	215,64
Rancenay	70	1,36	0,05	0,28	287,80
Thoraise	27	1,28	0,05	0,28	232,31
Torpes	44	1,23	0,05	0,28	243,92
Vaire-Arcier	11	1,46	0,05	0,28	238,22
Venise	11	1,24	0,05	0,28	210,37
Vieilley	36	1,72	0,05	0,28	297,51

	ANNEE 2019 – Facture 120 m3 TTC avec redevances	ANNEE 2020 - Facture type 120 m3 TTC avec redevances	Variation entre 2019 à 2020
Besançon	197,074	199,817	1,39%
Bonnay	198,34	201,294	1,49%
Boussières	212,899	214,165	0,59%
BTC	281,896	275,777	-2,17%
Busy	240,329	238,219	-0,88%
Chalèze	194,331	196,652	1,19%
Chaucenne	235,265	234,21	-0,45%
Deluz	282,107	275,777	-2,24%
Grandfontaine, Montferrand le Château et Velesmes-Essarts	232,944	229,99	-1,27%
Mérey-Vieilley	322,619	311,225	-3,53%
Osselle-Routelle (ex. Routelle)	259,741	261,851	0,81%

Palise	213,954	215,642	0,79%
Rancenay	296,244	287,804	-2,85%
Thoraise	233,366	232,311	-0,45%
Torpes	246,659	243,916	-1,11%
Vaire-Arcier	240,751	238,219	-1,05%
Venise	210,367	210,367	0,00%
Vieilley	308,271	297,51	-3,49%

⁽¹⁾ Rajouter autant de lignes que d'abonnements

⁽²⁾ L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 17/12/2018 effective à compter du 01/01/2019 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services
- Délibération du 16/12/2019 effective à compter du 01/01/2020 fixant les tarifs du service d'eau potable, les frais d'accès au service et autres services

ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Dans le cas d'un EPCI, le tarif pour chaque commune est :

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

La facturation est effectuée avec une fréquence :

- annuelle
- semestrielle
- trimestrielle
- quadrimestrielle

Les volumes facturés au titre de l'année 2019 sont de **6 573 165 m³/an**.

Pour chaque élément du prix ayant évolué depuis l'exercice précédent, les éléments explicatifs (financement de travaux, remboursement de dettes, augmentation du coût des fournitures, etc.) sont les suivants :

La convergence tarifaire avec un prix cible en 2027 à 3,30 € TTC par m3 avec redevance hors inflation pour une facture type de 120 m3.

Au regard des travaux en assainissement plus conséquents qu'en eau potable, le conseil communautaire a décidé de modifier la répartition initiale de 1,50 €/m3 d'eau potable et de 1,50 €/m3 d'assainissement en 1,35 €/m3 d'eau potable et 1,65 €/m3 d'assainissement ainsi que l'inflation supérieure à 1 %.

2.2. Recettes



Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2018 en €	Exercice 2019 en €
Recettes vente d'eau aux usagers	8 036 987	7 635 303,22
<i>dont abonnements</i>	536 733	540 498,19
Recette de vente d'eau en gros	111 739	54 552,66
Recette d'exportation d'eau brute	0	0
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 172 183	-242 091
Total recettes de vente d'eau	8 136 142	7 447 764,17
Recettes liées aux travaux	158 958	160 004,31
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0
Autres recettes (préciser)	676 995	754 787
Total autres recettes	835 953	914 791,31
Total des recettes	8 972 095	8 362 555,48

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2019 : **8 362 555,48 €** (8 972 095 € au 31/12/2018).

3. Indicateurs de performance

3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)



Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2018	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2018	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2019	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2019
Microbiologie	303	3	315	2
Paramètres physico-chimiques	251	1	297	1

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m³/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2018	Taux de conformité exercice 2019
Microbiologie (P101.1)	99%	99,37 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	99,6%	99,67 %

3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)



L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

· Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.

· Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	10
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques		Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	0 à 15 points sous conditions ⁽¹⁾	Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		76,60 %	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions ⁽²⁾	55,62 %	10
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ⁽³⁾	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
TOTAL (indicateur P103.2B)	120	-	118

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

3.3. Indicateurs de performance du réseau

3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)



Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

Le rendement du réseau de distribution se calcul ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Rendement du réseau	79,6 %	77,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m ³ / jour / km]	33,28	27,94
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,9 %	73,18 %

3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **8,2** m³/j/km (8,7 en 2018).

3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)



Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2019, l'indice linéaire des pertes est de 8,2 m³/j/km (8,5 en 2018).

3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)



Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2018	2018	2018	2018	2019
Linéaire renouvelé en km					2,1 sur le périmètre GBM

Au cours des 5 dernières années, ____ km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,35 % (0,41 en 2018).

3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)



La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral

80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)

100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2019, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 79,2 % (80% en 2018).

Indicateurs supplémentaires concernant les seules collectivités disposant d'une Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL)

3.5. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)



Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, 35 interruption(s) de service non programmées ont été dénombrées (24 en 2018), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmée de **2,06** pour 1 000 abonnés (1,55 en 2018).

3.6. Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)



Dans son règlement, le service s'engage à fournir l'eau dans un délai de **1** jour ouvré après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

$$\text{taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements} = \frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} * 100$$

Pour l'année 2019, le taux de respect de ce délai est de **100 %** (100% en 2018).

3.7. Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)



La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

$$\text{durée d'extinction de la dette pour l'année de l'exercice} = \frac{\text{encours de la dette au 31 décembre de l'exercice}}{\text{épargne brute annuelle}}$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette en €	9 689 474	7 630 218
Epargne brute annuelle en €	7 194 027	3 259 188
Durée d'extinction de la dette en années	1,3	2,34

Pour l'année 2019, la durée d'extinction de la dette est de 2,34 ans (1,3 en 2018).

3.8. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)



Ne sont ici considérées que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31/12/2019 est comptabilisée, quel que soit le motif du non-paiement.

$$\text{taux d'impayés sur les factures de l'année précédente} = \frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année précédente tel que connu au 31 décembre de l'année en cours}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année précédente}} * 100$$

	Exercice 2018	Exercice 2019
Montant d'impayés en € au titre de l'année 2018 tel que connu au 31/12/2019	41 908,15	75 283
Chiffre d'affaires H.T. facturé (hors travaux) en € au titre de l'année 2018	8 491 478,92	8 202 551,17
Taux d'impayés en % sur les factures d'eau 2018	0,49	0,69

Pour l'année 2019, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau de l'année 2018 est de 0,69 % (0,49 en 2018).

3.9. Taux de réclamations (P155.1)



Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations réglementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations reçues Oui Non

Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur : /

Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité : 28

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamations (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} * 1000$$

Pour l'année 2019, le taux de réclamations est de 1,6 pour 1000 abonnés (2,65 en 2018).

4. Financement des investissements

4.1. Branchements en plomb



La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Branchements	Exercice 2018	Exercice 2019
Nombre total des branchements	20 118	21887 sur GBM
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	2	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	En cours de recensement	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0,0099 %	0
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	Sera défini dès la fin du recensement	0

4.2. Montants financiers



	Exercice 2018	Exercice 2019
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 344 651	N'est pas en capacité de donner la donnée
Montants des subventions en €	60 946	510 747
Montants des contributions du budget général en €	0	0
Principaux chantiers soldés en 2019 :		
<ul style="list-style-type: none"> • Arguel : déviation conduite AEP chemin des pierres - 26 500,00 € H.T. • Besançon : rénovation et redimensionnement DN 500 de Combe Balland à piscine de Chalezeule - 35 500,00 € H.T. • Besançon : bouclage AEP Ø 200 mm entre la piscine et le giratoire de chalèze - 214 500,00 € H.T. • Besançon : rues St Claire Deville, Dalloz Renouvellement conduites - 260 000,00 € H.T. • Ecole Valentin : Déviation canalisation AEP vers magasin carrefour - 54 000,00 € H.T. • Ecole Valentin : Déviation canalisation AEP vers magasin Fiesta avenue 1ère phase - 76 000,00 € H.T. • Ecole Valentin : Rue Ariane 2 Déviation canalisation AEP – 60 000 € H.T. • Saint Vit : renouvellement réseaux, rue du Faubourg Briand - 176 000,00 € H.T. • Vaire Arcier : 1ère tranche renouvellement réseau AEP - 152 000,00 € H.T. • Osselle Routelle : reprise conduite AEP rue de l'Ecluse - 30 200,00 € H.T. 		

4.3. État de la dette du service



L'état de la dette au 31 décembre 2019 fait apparaître les valeurs suivantes :

	Exercice 2018	Exercice 2019
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	9 689 474	7 630 218
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	2 186 746,27
	en intérêts	387 035,73

4.4. Amortissements



Pour l'année 2019, la dotation aux amortissements a été de 3 698 591,80 € (3 794 965 € en 2018).

4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service



Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €
La Malate : rénovation de la station de production d'eau potable	3 400 000 €
Chenecey : sécurisation du barrage avec l'intégration d'une passe à poissons	410 000 €
Vaire : 2ème tranche renouvellement du réseau d'adduction d'eau potable	730 000 €
Besançon : boulevard Blum : renouvellement de la canalisation	300 000 €
Pugy : renouvellement canalisation d'eau potable dans la rue de l'Eglise	110 000 €
Roche-lez-Beaupré : sécurisation de l'alimentation avec Novillars	168 000 €
Amagney : interconnexion réseau	100 000 €

4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice



Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €
Pas de programme pluriannuel de travaux adopté		

5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)



Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2019, le service a reçu 24 demandes d'abandon de créance et en a accordé 12.

1291,69 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,03 €/m³ pour l'année 2019 (0,0001 €/m³ en 2018).

5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)



Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Bénéficiaire	Montant en €
Douroula au Burkina Faso	5 000
Le camp de réfugiés Jaber en Palestine	5 000
Coopération décentralisée : total	10 000

6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2018	Exercice 2019
	Indicateurs descriptifs des services		
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	125 176	125 522
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m³]	1,67	Voir tableaux pages 12, 13 et 14
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service [jours ouvrables]	40	1
	Indicateurs de performance		
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	99%	99,37 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	99,6%	99,67 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	118
P104.3	Rendement du réseau de distribution	79,6%	77,2 %
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m³/km/jour]	8,7	8,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m³/km/jour]	8,5	8,2
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,41%	0,35 % sur le périmètre GBM
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	79,2 %
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m³]	0,0001	0,03
P151.1	Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées [nb/1000 abonnés]	1,55	3,5
P152.1	Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	100%	100%
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité [an]	1,3	3,7
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	0,49%	3,8%
P155.1	Taux de réclamations [nb/1000 abonnés]	1,6	3,89